

**Règlement particulier**  
**24ème Tournoi des Plumes de l'Ouest**  
**12 et 13 Janvier 2019**

- 1- Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD sous la responsabilité du juge-arbitre.
- 2- Le juge-arbitre principal du tournoi sera Bryan FLORET
- 3- Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge arbitre peut disqualifier partiellement ou totalement un joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
- 4- Le tournoi est ouvert aux joueurs Seniors N3, R, D, P et Non classé licenciés dans des clubs de la ligue Rhône Alpes ou d'autres clubs. Bien qu'aucun tableau jeune ne soit prévu, les minimes, cadets, juniors et vétérans pourront s'inscrire en adultes.
- 5- Les joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux suivants DH, DD et DX. Seule la participation à deux tableaux est admise.
- 6- Les matchs se dérouleront en poules de 3, 4 ou 5 avec 2 sortants par poule. Le comité d'Organisation se réserve le droit d'effectuer toute modification nécessaire au bon déroulement du tournoi notamment selon le nombre d'inscrits, ceci en accord avec le Juge-Arbitre.
- 7- Le nombre de participants est fixé à 300 joueurs et au plus à 45 joueurs par tableau. En cas de surnombre, la règle suivante sera appliquée :  
Priorité aux meilleures paires (CPPH à la date du tirage au sort) puis priorité aux inscriptions accompagnées de leur règlement, classées en fonction de la date d'envoi (cachet de la poste faisant foi). En cas de réception tardive, le comité d'organisation se réserve le droit d'examiner et de retenir toute inscription dans l'intérêt du tournoi.
- 8-En fonction du nombre d'inscrit, l'organisateur se réserve le droit de scinder, regrouper ou annuler un tableau ou une série.
- 9- Le tournoi se déroulera au complexe sportif de Marcy l'étoile (7 terrains) (Avenue Jean Colomb, 69280 Marcy l'Etoile).
- 10-En cas de défaillance d'un partenaire après le tirage au sort, le joueur pourra alors proposer un autre joueur pour le remplacer, dans la mesure où le CPPH de la paire n'entraîne pas de modification majeur dans le tableau. S'il le souhaite, le joueur pourra demander à l'organisateur de lui trouver un partenaire dans les joueurs placés aux choix.
- 11- La date limite d'inscription est fixée au 24 décembre 2018 et le tirage au sort aura lieu le 28 décembre 2018 au CPPH du 28 décembre 2018. Aucun remboursement ne sera effectué passé la date de fin d'inscription. Tout joueur étant passé à une série supérieure entre le moment de

l'inscription et le tirage au sort sera placé d'office dans la catégorie correspondante lors du tirage au sort.

12- Les droits d'inscription s'élèvent à 17€ pour un tableau et 20€ pour deux tableaux. A régler par chèque à l'ordre de l'ASMC Badminton 69 au moment de l'inscription

13- Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige les volants officiels seront de type Babolat 3 pour toutes les séries (en vente dans la salle).

14- Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage jusqu'aux finales ou éventuellement des arbitres seront proposés par le comité d'organisation ou le juge arbitre. Cependant, en cas de désaccord entre les joueurs il sera fait appel au juge-arbitre.

15- Tout joueur devra dès son arrivée dans le gymnase se faire pointer à la table de marque et présenter sa licence compétition à la personne déléguée.

16- Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD sera souhaitée sur les terrains.

17- Les joueurs disposent de 3 minutes pour se rendre sur le terrain désigné par la table de marque et débiter leur match. Temps pris entre le premier appel du match et le début du match (test des volants compris et à faire dès l'arrivée sur le terrain). Tout joueur ne se présentant pas dans ce délai de 5 minutes pourra être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.

18- Rappel : les joueurs devront se présenter sur le terrain avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match (volants, raquettes, bouteille...)

19- Tout volant touchant une infrastructure mobile et fixe du gymnase sera compté «let» au service (deux fois de suite maximum). Tout volant touchant une infrastructure en cours de jeu sera compté «faute».

20- Le temps minimum de repos entre la fin d'un match et l'appel du match suivant est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé ou rallongé sur consigne du juge-arbitre.

D'autre part, les échéanciers de chaque jour sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.

21- Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi pour quelque durée que ce soit devra en informer la table de marque et le Juge-Arbitre et obtenir l'accord de ce dernier.

22- L'accès aux terrains est réservé aux joueurs appelés à y jouer, aux Juges-Arbitres, aux Arbitres et aux membres du Comité d'Organisation. Deux personnes maximum par demi-terrain, sont autorisée pour le coaching.

Le coaching entre les points est possible et autorisé dans la limite du raisonnable.

23- Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du juge arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

24- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents.

25- Toute participation implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles. Le comité d'organisation du tournoi et le juge arbitre remercient par avance tous les participant(e)s, qui en observant ce règlement, contribuent à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.

26- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

27- Tout joueur forfait après le tirage au sort doit envoyer un justificatif de son absence au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition à la commission régionale arbitrage (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien France – [sophie.bluy@baminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@baminton-aura.org) - sous peine de sanction fédérale.

Signature du JA :

Bryan FLORET